

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
COMITÉ DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

EXTRAIT du procès-verbal de la cent soixante-seizième assemblée ordinaire du Comité des services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal, tenue le lundi 26 janvier 2015, à 9 heures 30 minutes, à la salle Pierre J. Jeannot (D-5500) du pavillon Athanase-David, à Montréal.

Programme de dégrèvement d'enseignement aux fins de formation et d'accompagnement dans le cadre des services aux collectivités

RÉSOLUTION 2015-CSAC-1104

ATTENDU les documents déposés en annexe CSAC-176-4.1;

ATTENDU la résolution 2003-A-12121 adoptée par le Conseil d'administration le 25 novembre 2003 adoptant le libellé de la Politique no 41 des services aux collectivités ainsi que les divers règlements et programmes de dégrèvements qui y sont associés;

ATTENDU le programme de dégrèvement pour un projet de formation dans le cadre des services aux collectivités;

ATTENDU l'article 10.13 de la Convention collective UQAM-SPUQ;

ATTENDU les discussions ayant cours au Comité des services aux collectivités concernant l'importance de définir et de baliser la notion d'accompagnement, de plus en plus présente dans les projets liés à la formation;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Giroux, appuyé par madame Geneviève Pagé, que le Comité des services aux collectivités :

ADOpte les modifications apportées au Programme de dégrèvement d'enseignement aux fins de formation et d'accompagnement dans le cadre des services aux collectivités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, le 26 janvier 2015

(s) Sylvie B. de Grosbois
Présidente du Comité des services aux collectivités



Le 26 janvier 2015
VC/lc